



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.  
**Section DGI Air France**  
Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39  
Email : [airfrance@snmsac.com](mailto:airfrance@snmsac.com)  
SiteWEB : <http://www.snmsac.org>



Paris, le 11 Août 2011

# REPRISES DES DISCUSSIONS AVEC LA DIRECTION

Une délégation du SNMSAC/UNSA a été reçue aujourd'hui par la Direction, et plusieurs pistes ont été évoquées afin de trouver une issue au conflit actuel.

La Direction nous a réaffirmé qu'elle ne donnerait pas suite à une demande d'octroi de points Air France, quel qu'en soit le motif.

Nous avons donc proposé d'autres possibilités de poursuite du dialogue telles que :

- 1/ Rémunération des qualifications avion et moteur, comme cela se pratique chez KLM
- 2/ Octroi de la prime d'anglais de 90 euros par mois pour les contrôleurs, mécaniciens en contact avec la clientèle étrangère et/ou rédaction des documents en langue anglaise.
- 3/ Prime de non accident de 12 euros par mois pour les mécaniciens avion, cabine, structure qui gravitent au quotidien autour de l'avion.
- 4/ Nécessité de trouver une issue sur le conflit de WA par rapport à la différence de salaire entre Orly et Roissy suite au mouvement social de 2000 sur Orly.
- 5/ Compensation de la perte de salaire générée par le Passage B3 vers B4 dans certains services dû au taux de sujétion.
- 6/ Création d'un poste de « super technicien » en plage B5, B6 en parallèle de la création des postes AMDE.
- 7/ Prime de saisie pour les utilisateurs des nouveaux outils informatiques tels que le DVE et Maintenix de 19 euros par mois.
- 8/ Prime de dépannage à réévaluer (non revalorisée depuis 2006).
- 9/ Mobilité à réactiver au sein de la DGI, avec la possibilité pour ceux qui étaient anciennement sur la filière aéronautique de pouvoir revenir sur celle-ci.

10/ Embauche de jeunes mécaniciens, et possibilité pour les bacs pros actuels dans certains services (ateliers, cabine) de pouvoir passer une Mention Complémentaire en interne pour pouvoir ensuite intégrer la filière mécanicien avion.

11/ Paiement d'une partie des heures de grève, étalement du prélèvement des heures de grève, et possibilité de pouvoir prélever ces heures dans le compteur de CHS.

12/ Reconnaissance la pénibilité du travail (notamment travail de nuit) à prendre en compte.

Nous vous rappelons les propositions qui avaient déjà été faites le 22 Juillet 2011 par la Direction :

1/ Aménagement de l'examen de technicien avec passage de la partie théorique au bout de 2,5 ans au lieu de 4,5 ans actuellement (ce qui déclenche le versement de 10 pts AF)

2/Attribution par anticipation des 12 pts du N2 au bout de 2 ans de B2 au lieu de 5 ans actuellement

3/Suppression de la notion de poste pour accéder à la plage B4 pour les B3 avec 5 ans d'ancienneté B3

4/Traitement du dossier endoscopie/ blending à l'atelier moteur

5/Création de 65 postes d'AMDE en poste B5 en piste et aux escales province dans un premier temps, puis mesure étendue aux chantiers et aux ateliers (attribution de 3 pts AF, puis 15 pts six mois plus tard).

A l'issue de cette réunion, la Direction nous a également annoncé qu'elle était prête une réouverture de la mobilité sur la DGI, et que les personnes le souhaitant pourraient postuler à une sélection PNC et pour les escales provinces, et ce dès Septembre 2011.

Suite à cette reprise de discussions, un calendrier serré a été fixé et une réunion est d'ores et déjà programmée pour la semaine prochaine.

Dans ce cadre, nous vous demandons de poursuivre la pause dans le conflit, et nous suspendons notre action le temps des négociations.

Les délégués SNMSAC/UNSA